



Mai 2003 - N° 38

## LA MAIN D'ŒUVRE MASCULINE DE LA ZONE URBAINE SENSIBLE DE BLOIS SEVEREMENT TOUCHEE PAR LE RETOURNEMENT DE LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

DONNÉES DE FÉVRIER 2003

Dans le cadre du Grand Projet Ville de Blois, le Service Public de l'Emploi et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher ont créé un tableau de bord consacré aux demandeurs d'emploi de la Zone Urbaine Sensible (ZUS) de Blois. Celle-ci comprend les quartiers Bégon, Croix-Chevalier, Kennedy, Coty et une partie du quartier des Sarrazines. Publiés dans la ligne éditoriale des Fiches de l'Observatoire, quatre tableaux de bord ont été réalisés à partir des données fournies par l'ANPE. En complément du tableau de janvier 2002, une première analyse a été réalisée et publiée dans le *Chronic Echo* n° 34.

Permettant de mettre l'accent sur les principales différences de structure ou d'évolution et d'y apporter des compléments d'informations ne figurant pas dans le tableau de bord, la formule est renouvelée pour 2003 (données extraites en février). Rappelons que le **territoire de référence** est l'ancien périmètre de la Communauté de communes du Blaisois, composée des communes de Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Fossé, Marolles, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice, Villebarou et Vineuil. Pour l'analyse, les demandeurs de la ZUS sont évidemment retirés de l'ensemble des chômeurs de Blois. Les comparaisons avec l'ensemble du Loir-et-Cher seront volontairement limitées. En effet, l'évolution du chômage et de ses différentes composantes a été marquée par les problèmes du Romorantinais, apparus brutalement à partir de la fin de l'été avec les premières vagues de suppression de postes.

### Rappels

Au recensement de 1999, la Zone Urbaine Sensible de Blois compte **14 378 habitants et 6 535 actifs**. La population du reste de la Communauté de communes du Blaisois se monte à 54 106 personnes et 25 578 actifs.

### UNE MOINDRE PROGRESSION DU CHÔMAGE DANS LA ZUS QU'EN LOIR-ET-CHER

En février 2003, on compte dans la ZUS **2 275 demandeurs d'emploi** inscrits à l'ANPE (2 993 hors ZUS), dont **1 375 en catégorie 1**, qui est la référence pour l'analyse du chômage (personnes immédiatement disponibles, n'ayant pas travaillé au cours du mois précédent et recherchant un CDI à plein temps). Ces derniers représentent **12,4 % du total des demandeurs du Loir-et-Cher** (contre 14 % en janvier 2002), alors que la ZUS ne comprend que **4,6 % des actifs du département**.

Toutes catégories confondues, **les demandeurs de la ZUS représentent 35 % de sa population active**, alors que pour le reste de la Communauté, la proportion est de 11,7 %. Pour la seule catégorie 1, les poids sont respectivement de 21 % et 6,5 %.

Sur les treize mois séparant les deux tableaux de bord, **l'évolution du chômage (catégorie 1) se révèle nettement moins défavorable** dans l'agglomération blésoise que dans l'ensemble du département : **+ 4,8 % en ZUS et + 0,4 % seulement dans le reste du territoire communautaire**, contre **+ 15,7 % pour le Loir-et-Cher**. L'activité s'est moins dégradée que dans les bassins d'emplois de Romorantin ou même de Vendôme.

### Catégories de DEFM (demandes d'emploi en fin de mois)

- 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein ;
- 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel ;
- 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée ;
- 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi ;
- 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi ;
- 6 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois ;
- 7 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois ;
- 8 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois.

On remarque par ailleurs que les demandeurs de la catégorie 6 sont nettement moins nombreux en Zus qu'en janvier 2002 (-17 %), alors que l'on observe une stabilité dans le reste de la Communauté. Cette catégorie regroupe essentiellement des intérimaires ou des salariés en contrats courts dont la mission s'est arrêtée récemment. On peut à ce sujet indiquer que les demandes préalables à l'embauche liées à l'intérim ont baissé de 11 % en 2002 en Loir-et-Cher.

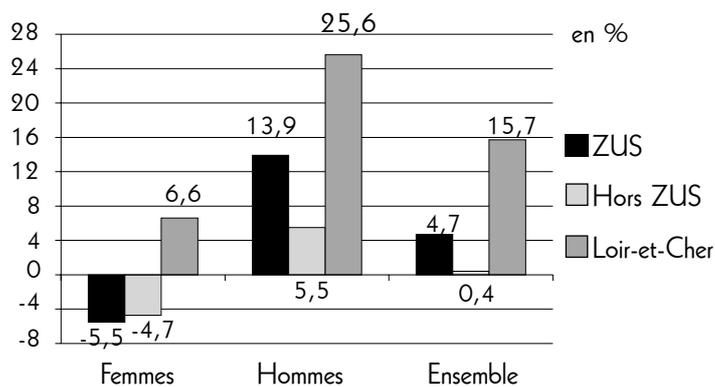
**L'analyse qui suit portera uniquement (sauf mention) sur les demandeurs d'emploi de catégorie 1**

**UNE ÉVOLUTION PLUS DÉFAVORABLE POUR LES HOMMES ET LES JEUNES**

L'année 2002 aura été marquée, sur le plan du chômage, par un renversement total des tendances observées jusque là dans l'évolution selon le sexe. Dans l'ensemble du Loir-et-Cher, les demandes masculines sont en très forte progression (+ 21,2 %), alors que celles des femmes sont en faible hausse (+ 2,5 % seulement). A la fin de l'année, les parts respectives sont de 52 % et 48 %, c'est-à-dire l'inverse de ce qu'elles étaient fin 2001. Cette orientation s'est poursuivie sur les premiers mois de 2003.

Ce phénomène avait déjà été repéré dans la ZUS en 2001. Il s'est néanmoins largement amplifié : **+ 13,9 % pour les hommes, recul de 5,5 % pour les femmes**. Dans le reste de la Communauté, on observe une tendance similaire, mais avec un écart moindre (- 4,7 % pour les femmes, + 5,5 % pour les hommes).

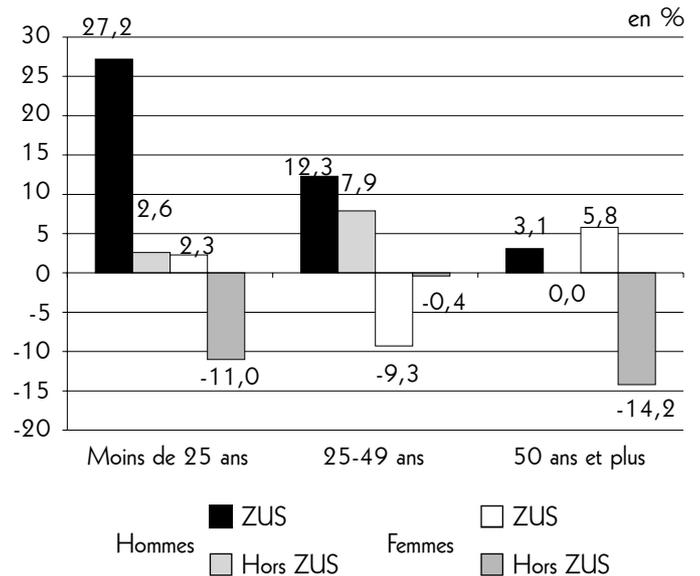
**Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par sexe entre janvier 2002 et février 2003**



Les disparités selon le sexe s'accompagnent dans la ZUS d'inégalités très marquées suivant les tranches d'âge. Globalement, les jeunes de moins de 25 ans voient leur nombre augmenter de 15 %, mais la hausse est de 27 % pour les hommes, contre 2 % seulement pour les femmes. Cette évolution traduit pour les premiers une très forte sensibilité au retournement

conjoncturel qui a entraîné la raréfaction des contrats précaires, en particulier dans l'industrie et la logistique. L'accroissement, bien que moins prononcé, est également sensible pour les hommes de 25 à 49 ans (+ 12 %), alors que dans cette tranche d'âge, le chômage des femmes a fortement reculé (- 9 %). Dans le reste de la Communauté, le constat est très différent puisque les jeunes sont moins nombreux qu'en janvier 2001, grâce aux femmes (- 11 %) ; la dégradation affecte uniquement les hommes de 25 à 49 ans (+ 8 %).

**Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par âge entre janvier 2002 et février 2003**



Le poids des jeunes dans la structure a donc progressé. Il est plus élevé aujourd'hui dans la ZUS que dans le territoire de référence, contrairement à l'an dernier, et il est globalement supérieur de près de 4 points à la moyenne départementale. Malgré les évolutions évoquées précédemment, il reste plus important pour les femmes que pour les hommes, contrairement à ce que l'on observe ailleurs.

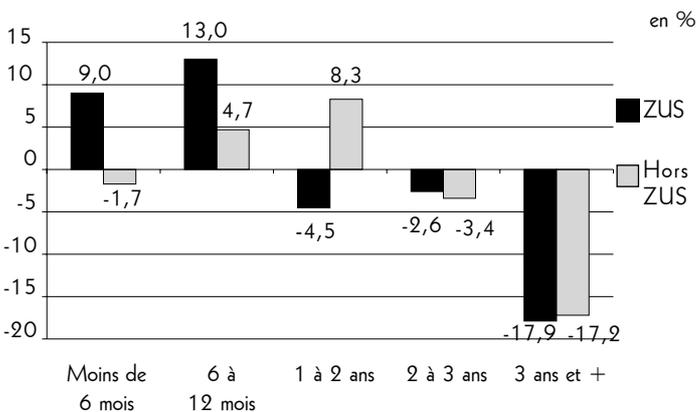
**Répartition des chômeurs de catégorie 1 par sexe et âge en février 2003 (en %)**

Tranche d'âge	Femmes			Hommes			Ensemble		
	ZUS	Hors ZUS	Loir-et-Cher	ZUS	Hors ZUS	Loir-et-Cher	ZUS	Hors ZUS	Loir-et-Cher
Moins de 25 ans	23,1	19,4	17,2	21,8	22,8	19,9	22,3	21,2	18,6
25 à 49 ans	67,4	66,9	66,4	65,6	63,6	63,1	66,4	65,2	64,7
50 ans et plus	9,5	13,7	16,4	12,6	13,6	17,0	11,3	13,7	16,7

## RETOUR VERS LE CHÔMAGE DE LA MAIN D'ŒUVRE EMPLOYÉE DURANT LA PHASE DE FORTE ACTIVITÉ

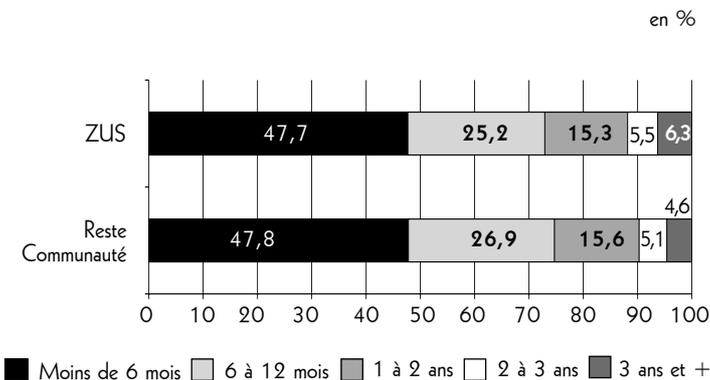
L'afflux des nouveaux chômeurs dont les caractéristiques viennent d'être établies s'est traduit dans la ZUS par une **augmentation importante des demandes inférieures à un an**. A l'opposé, le **chômage long** (inscriptions supérieures à un an) est en **très nette régression** (c'est le cas également dans le reste de la Communauté) : la mise en place du PARE (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi) et des mesures complémentaires s'y associant pour ces demandeurs viennent renforcer l'effet induit par les recrutements nombreux opérés jusqu'en 2001 qui avaient largement entamé leurs rangs. Les divergences constatées entre la ZUS et le territoire de référence pour les durées d'inscription inférieures à 2 ans sont sans doute liées en partie aux types de contrats proposés aux travailleurs, eux-mêmes dépendant des niveaux de formation et des qualifications : plus précaires en ZUS, plus stables en dehors. Au regard des mouvements observés sur le marché du travail entre 1999 et 2002, la ZUS apparaît comme un réservoir de main d'œuvre en cas de surchauffe de l'activité.

Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par ancienneté d'inscription entre janvier 2002 et février 2003



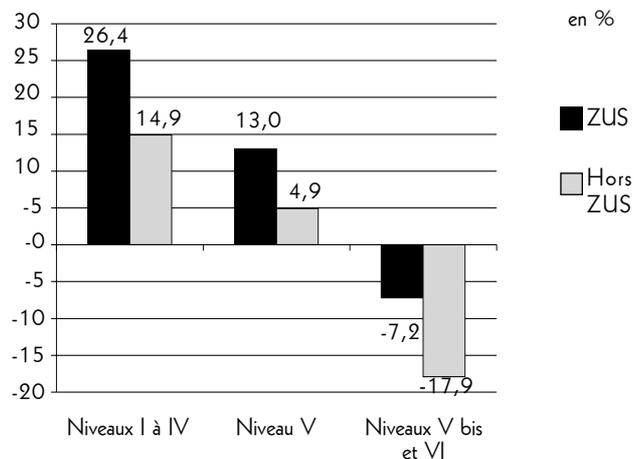
Ces évolutions ont conduit à un rapprochement très net des structures de répartition entre les deux territoires ; elles sont même aujourd'hui quasiment identiques.

Comparaison de l'ancienneté d'inscription suivant le territoire en février 2003



## LE NIVEAU DE FORMATION S'ÉLÈVE, MAIS DEMEURE FAIBLE

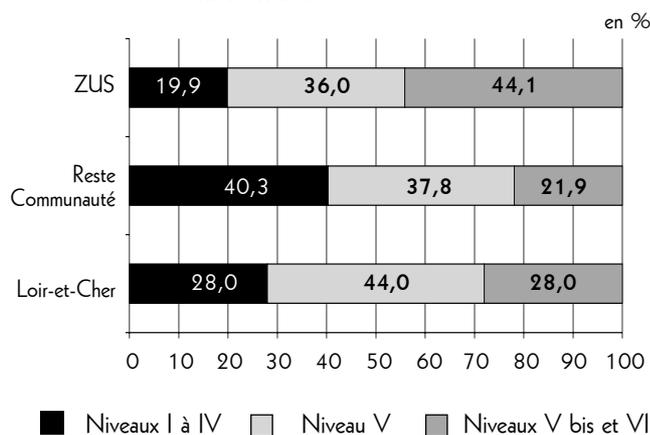
Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par niveau de formation entre janvier 2002 et février 2003



La part des demandeurs ayant un niveau de formation élevé (Bac et au-dessus) a progressé de façon spectaculaire dans la ZUS mais également en dehors. Celle des titulaires d'un CAP ou BEP est en progression elle aussi. A l'opposé la proportion des chômeurs peu ou pas formés s'est réduite, plus considérablement encore dans le reste du territoire communautaire.

Néanmoins, le niveau de formation des chômeurs reste faible dans la ZUS par rapport aux autres territoires.

Comparaison des niveaux de formation suivant le territoire en février 2003



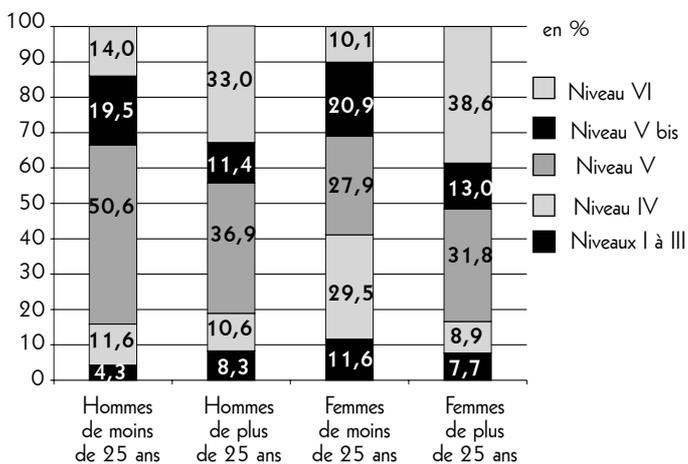
### Niveau de formation

- I : diplôme de niveau Bac + 4 et au-dessus ;
- II : diplôme de niveau Bac + 3 ;
- III : diplôme de niveau Bac + 2 ;
- IV : diplôme de niveau Bac ;
- V : diplôme de niveau BEP, CAP ;
- V bis : diplôme de niveau BEPC, fin de seconde ou de première sans diplôme ;
- VI : certificat d'études, fin de formation générale ou aucune formation scolaire.

Cette donnée constitue toujours l'une des caractéristiques les plus discriminantes des demandeurs d'emploi. Elle conditionne de façon très étroite les possibilités d'un accès ou d'un retour rapide à l'emploi. Il a été jugé pertinent d'approfondir ce point en détaillant suivant le sexe et l'âge (moins de 25 ans / plus de 25 ans).

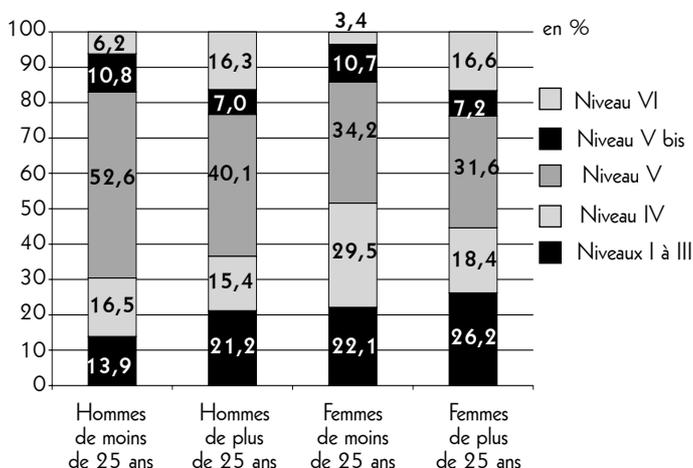
De grandes disparités apparaissent entre hommes et femmes, ainsi qu'entre les jeunes et leurs aînés : les moins de 25 ans sont globalement mieux formés et plus particulièrement les femmes. Près d'un tiers de ces dernières sont au moins au niveau Bac. Pour les hommes, on remarque que l'écart se fait surtout sur le niveau V et en dessous : la moitié des jeunes disposent d'un CAP/BEP contre 37 % pour leurs aînés. A l'inverse plus de 44 % de ces derniers ont peu ou pas de formation, contre un tiers pour les plus jeunes. Ce sont les femmes de plus de 25 ans qui souffrent du plus lourd handicap en la matière : 52 % aux niveaux V bis et VI.

Répartition des chômeurs de la ZUS par niveau de formation suivant le sexe et l'âge en février 2003



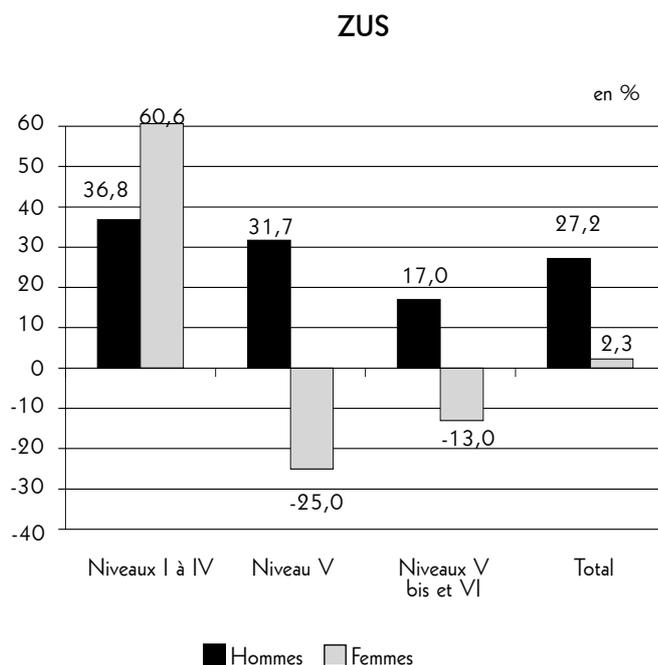
Lorsque l'on compare cette structure avec celle des demandeurs du territoire de référence, on s'aperçoit que les écarts sont moins marqués pour les jeunes que pour les plus de 25 ans. Parmi ces derniers, on trouve encore bon nombre de personnes n'ayant pu bénéficier d'une scolarité normale, quant elle n'est pas totalement absente.

Répartition des chômeurs du reste de la communauté de communes par niveau de formation suivant le sexe et l'âge en février 2003

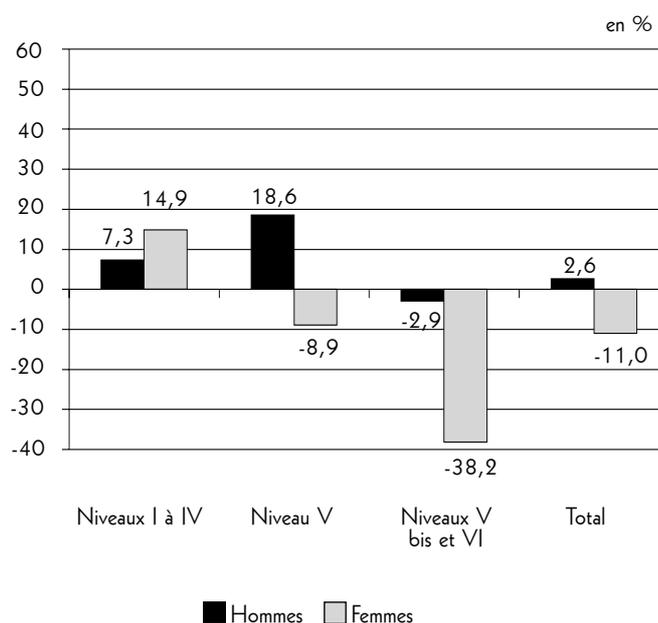


Les écarts entre jeunes et moins jeunes se sont trouvés renforcés en 2002 par l'évolution conjoncturelle : on observe en effet une croissance très importante du nombre des demandeurs de moins de 25 ans ayant un niveau élevé de formation, particulièrement marqué dans la ZUS. Simultanément, ceux des niveaux V bis et VI sont en diminution, à l'exception des hommes de la ZUS.

Evolution des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (catégorie 1) par niveau de formation entre janvier 2002 et février 2003<sup>1</sup>



Hors ZUS



<sup>1</sup> Pour ces évolutions, il a été nécessaire de regrouper les niveaux V bis et VI, les effectifs très faibles de certaines cohortes générant des résultats non significatifs. Malgré cela les volumes sont assez restreints, générant des évolutions relatives beaucoup plus marquées qu'en valeur absolue.

## PLUS FORTE CONCENTRATION DE LA DEMANDE SUR CERTAINS MÉTIERS DANS LA ZUS

Autre variable significative qui mérite une attention particulière : les métiers dans lesquels les demandeurs d'emploi sont inscrits. Comme l'an dernier, on observe une plus forte concentration dans un certain nombre de métiers pour les chômeurs de la ZUS : les 12 premiers (représentant chacun au moins 3 % des DEFM) en regroupent plus des trois quarts, contre 64 % dans le territoire de référence. Cet écart est plus élevé pour les hommes (18 points). On note ensuite une divergence dans la nature des métiers. Les principaux figurent dans les deux cas, mais pas avec le même poids. Par exemple, les personnels des services administratifs concentrent 28 % des femmes de la Communauté contre 16 % de celles de la ZUS ; à l'inverse, ces dernières sont près d'un quart dans les personnels des services aux personnes, alors qu'en dehors de la ZUS, ce métier en regroupe 14,5 %. Certaines professions sont présentes sur un territoire, mais pas dans l'autre : il s'agit des personnels du gros œuvre et des travaux publics et des personnels de la distribution (ZUS), des professionnels de l'intervention

### Les douze premiers métiers dans lesquels sont inscrits les chômeurs de catégorie 1 en ZUS en février 2003

	Femmes <sup>1</sup>	Hommes <sup>2</sup>	Total <sup>3</sup>	Evolution en 2002 dans la Zus (%)
Personnel des services aux personnes	23,6	1,1	10,6	- 16,6
Personnel de la logistique	1,9	16,6	10,4	+ 32,4
Personnel de la construction mécanique et du travail des métaux	2,2	15,2	9,7	+ 16,5
Personnel des services administratifs	16,2	1,6	7,8	- 3,6
Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	5,9	8,4	7,3	- 7,3
Personnel aux fonctions transsectorielles aux industries de process	0	9,4	5,5	+ 25,0
Personnel du gros œuvre et des travaux publics	8,6	3,1	5,5	+ 2,7
Personnel de la vente	9,7	1,3	4,8	+ 3,1
Personnel de la production agricole	2,8	5,0	4,1	- 9,7
Personnel de la distribution	6,4	1,9	3,8	- 10,3
Personnel de la restauration	4,5	3,0	3,6	+ 6,4
Conducteurs d'engins de transport terrestre	0,5	5,0	3,1	+ 26,5
Total des 12 métiers	82,2	71,8	76,2	+ 4,8

sociale et culturelle et des cadres de la gestion administrative (hors ZUS).

Les tableaux ci-dessous permettent également de différencier les métiers féminins et masculins. Ces derniers sont ceux où le nombre de chômeurs a le plus augmenté dans la ZUS, mais pas nécessairement en dehors (personnel de la logistique, de la construction mécanique, des fonctions transsectorielles) ; le seul pour lequel la poussée est manifeste dans les deux territoires est celui des conducteurs d'engins de transport terrestre.

Les jeunes de la Zus sont inscrits globalement dans les mêmes métiers que l'ensemble des chômeurs, mais dans des proportions souvent différentes. La construction mécanique vient en tête (13,7 %) devant les services administratifs (10,4 %) ; la vente en regroupe une part beaucoup plus élevée (9,1 %). On notera également que l'éventail des métiers est encore plus resserré puisque les douze premiers concentrent 78,5 % des moins de 25 ans.

### Les douze premiers métiers dans lesquels sont inscrits les chômeurs de catégorie 1 hors ZUS en février 2003

	Femmes <sup>1</sup>	Hommes <sup>2</sup>	Total <sup>3</sup>	Evolution en 2002 Hors Zus (%)
Personnel des services administratifs	27,9	3,2	14,9	+ 7,3
Personnel des services aux personnes	14,5	1,4	7,6	- 13,6
Personnel de la logistique	1,8	12,5	7,4	- 5,3
Personnel de la vente	10,7	3,4	6,9	+ 6,5
Personnel de la construction mécanique et du travail des métaux	1,1	8,7	5,1	+ 4,9
Personnel aux fonctions transsectorielles aux industries de process	6,8	2,0	4,3	+ 2,9
Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	1,5	5,2	3,5	+ 26,1
Professionnels de l'intervention sociale et culturelle	4,0	2,6	3,3	+ 25,0
Conducteurs d'engins de transport terrestre	0,9	5,1	3,1	+ 13,0
Personnel de la production agricole	1,1	4,6	3,0	- 18,0
Cadres de la gestion administrative	3,5	1,9	2,7	+ 7,1
Personnel de la restauration	1,6	3,5	2,6	0,0
Total des 12 métiers	75,5	54,2	64,3	+ 0,4

1 : en % du total femmes - 2 : en % du total hommes - 3 : en % du total de la catégorie 1

## LÉGÈRE BAISSÉ DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DU RMI

En février 2003, **748 bénéficiaires du RMI sont inscrits à l'ANPE en ZUS, dont 485 en catégorie 1** ; ils représentent un tiers du total des chômeurs et 35 % de ceux de la catégorie 1. On peut rapprocher ce nombre de celui du total des bénéficiaires (payés ou suspendus) qui s'élève à 923 personnes début janvier 2003. L'an dernier, les Rmistes étaient un peu plus nombreux (774 dont 501 en catégorie 1). Leurs principales caractéristiques ont en revanche peu évolué : plus de chômeurs de longue durée (moindre proportion dans la ZUS qu'en dehors, cependant), niveau de formation très faible.

### Quelques caractéristiques des chômeurs bénéficiaires du RMI en février 2003

	ZUS	Hors ZUS
Part des Rmistes dans le total des chômeurs (%)	32,9	15,5
Part des Rmistes dans le total de la catégorie 1 (%)	35,3	17,8
Part des femmes dans les Rmistes de cat. 1 (%)	45,7	46,6
Part des chômeurs de longue durée parmi les Rmistes (%)	31,5	37,9
Part des chômeurs de niveau V bis et VI parmi les Rmistes (%)	49,3	36,6

Comme pour les jeunes, un regard plus approfondi sur les métiers s'avère intéressant. Si globalement, le degré de concentration est à peine supérieur à celui de l'ensemble des demandeurs (77 % dans les 12 premiers), des distinctions s'opèrent lorsque l'on s'attache à une observation par sexe. Ainsi, 31 % des femmes Rmistes sont inscrites dans les personnels des services aux personnes, contre moins de 24 % pour l'ensemble ; inversement elles ne sont que 12 % au lieu de 16 % dans les services administratifs. Pour les hommes, le poids est supérieur parmi les bénéficiaires du RMI pour les personnels de la logistique (2 points de plus) mais l'écart le plus marquant concerne ceux de la construction mécanique et du travail des métaux (9 % contre 15 %). Dans certains métiers, la proportion de Rmistes dans le total des chômeurs dépasse les 50 % (service aux personnes, restauration) ; il est également élevé dans d'autres, surtout si l'on aborde la répartition par sexe.

Le tableau suivant présente les plus fortes proportions de bénéficiaires du RMI parmi les demandeurs d'emploi pour les principaux métiers, et ce pour chaque sexe indépendamment.

## Métiers dans lesquels la part des Rmistes dans l'ensemble des chômeurs de la ZUS (catégorie 1) est la plus importante en février 2003

	en % du total de chaque sexe	
	Femmes	Hommes
<b>Ensemble des métiers</b>	<b>38,3</b>	<b>33,1</b>
Personnel des services aux personnes	50,4	
Personnel de la construction mécanique et du travail des métaux	46,2	
Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	44,1	41,8
Personnel de la distribution		40
Personnel de la restauration	46,2	54,2
Personnel du second œuvre		47,4
Personnel de l'hôtellerie	45	
Personnel de la vente	41,1	

Pour en savoir plus :

- **Les demandeurs d'emploi de la zone urbaine sensible de Blois - Tableau de bord n° 4**

Les Fiches de l'Observatoire n° 12 - Mai 2003

- **les bénéficiaires du RMI en Loir-et-Cher bilan 2002 - Tableau de bord n° 1**

Les Fiches de l'Observatoire n° 11 - Mai 2003

- **Nos publications en un seul clic**
- **Les fiches territoriales de l'Observatoire**

[www.OBSERVATOIRE41.COM](http://www.OBSERVATOIRE41.COM)

Directeur de la publication : Jean-Marie BISSON  
Tirage : 1 000 exemplaires - Dépôt légal à parution  
ISSN N° 1253-3637